

# Prix du P/Matrimoine : votez !

**Cette année se tiendra la première édition du Prix du Patrimoine et du Matrimoine de la Ville de Liège. Elle a pour but de mettre à l'honneur des projets en la matière. Le lancement des votes vient d'être mis en place.**

Par voie de communiqué, la Ville de Liège informe qu'elle vient de lancer les votes au public pour sa première édition du Prix du Patrimoine et du Matrimoine sur son territoire. Une initiative de l'échevine en

charge de cette matière, Christine Defraigne.

« Cette première wallonne a pour but de mettre à l'honneur des projets exemplaires par leur action, visant à la conservation ou à la restauration du patrimoine bâti classé ou non », précise la Ville. Qui poursuit : « Les membres du jury se sont réunis le 20 octobre 2021 et ont étudié 58 projets retenus repris par catégorie :

— Catégorie 1 : « Bien(s) classé(s) » : 13 projets

— Catégorie 2 : « Bien(s) non

classé(s) à caractère patrimonial et matrimonial » : 23 projets

— Catégorie 3 : « Élément(s) ponctuel(s) à valeur patrimoniale et matrimoniale » : 22 projets. »

Place désormais à la prochaine étape : celle du lancement du vote du public. « Un moment important puisque le public va être invité à voter en ligne pour son projet patrimonial et matrimonial préféré ».

Mais concrètement, comment faire ? Il vous faut vous rendre

sur le site Prix du Patrimoine et du Matrimoine de Liège ([ppm-liege.be](http://ppm-liege.be)).

Les projets sont répartis selon les 3 catégories avec un titre, une description, son adresse et 5 photos. Le vote est ouvert à toutes et tous, résident(e)s ou non sur le territoire de la Ville de Liège, **du 8 au 28 novembre 2021 à 23h59**. Chaque personne peut voter une seule et unique fois, pour l'un des projets présentés, toutes catégories confondues. ■



E.D. La Grand Poste, sélectionnée parmi les « biens classés ». © D.R.